



**Rencontre syndicale régionale des  
SYNDICATS ACCUEIL PERSONNES ÂGÉES  
RHÔNE-ALPES  
20 OCTOBRE 2020**

*Début des travaux 9h20.*

Pascal DUPAS (santé), Bruno NIES (santé), et Eric HOURS (service public), animent les débats.

Barbara FILHOL (fédération santé) est excusée, elle devait présenter une expérience de GCSMS en région Parisienne.

Aux vues des conditions difficiles liées à la crise sanitaire (35 participants), il est proposé de réduire la durée des travaux, et de terminer à 12h30. L'assemblée valide cette proposition.

Cette Journée de travail a été proposée suite à la découverte de la mise en place d'un Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale d'envergure régionale où tous les EHPAD (y compris ceux administrés par les CCAS) de la région pourront adhérer.

Après étude de la convention constitutive du GCSMS, de nombreuses questions sont ressorties :

- devenir du statut des agents de la FPH et de la FPT...
- Représentativité des agents ?
- devenir des tutelles de références...

...

Une délégation de la coordination régionale CGT santé à été reçue afin d'échanger sur le sujet, de leur exposer la colère et l'incompréhension de la mise en place d'une telle structure sans aucune présentation du projet aux représentants.e.s des personnels et de recueillir des réponses.

Les questions posées ont fait ressortir des manquements sur leurs conventions car il manque bien évidemment des clauses concernant la représentativité du personnel. Ils proposent néanmoins que la CGT soit associée et demande à la délégation de travailler sur le règlement intérieur puis de se revoir le 4 novembre prochain. Cependant ils dénoncent un procès d'intention, et déplorent le fait que la CGT soit contre ce genre de structure, qui selon eux, reste la meilleure façon de lutter contre l'avènement du privé lucratif.

L'intérêt de cette journée de travail est de décider collectivement des suites à donner sur la proposition de la FHF, et des actions à mettre en place pour dénoncer tous les dangers liés à une telle structure.

Car l'arrivée des GCSMS fait débat au sein de la CGT santé régionale, des camarades qui sont dans des situations difficiles dans leurs établissements, voient la possibilité de rester au sein de la fonction publique hospitalière, alors qu'ils sont menacés de fermeture, voire de privatisation.

**Présentation du GCSMS :**

Au printemps 2019, le maire de RIOM décide de donner pour l'euro symbolique l'EHPAD à la mutualité Française (associative financée par des fonds de pension), un combat

s'engage pour s'opposer à cette décision de privatisation.

La FHF propose une solution, seule alternative pour lutter contre l'offensive du privé lucratif.

Ce qui explique la réaction favorable de certains camarades, qui voient de bonne augure la proposition de la FHF.

Cependant, ce Groupement de Coopération Sociale et Médico-social d'envergure régionale (il couvre les 12 départements de la région AURA), concerne tous les établissements qui dépendent des champs fédéraux de la Santé et des Service public, mais aussi des établissements du médico-social recevant du public handicapé. Cette structure gigantesque est complètement inédite en France !

La convention constitutive signée par 25 établissements fondateurs répartis en trois départements fait ressortir qu'ils font partie du collège 1 et disposent de 20 parts dans les décision du GCSMS, les établissements qui souhaiteront adhérer pourront le faire soit sur :

- collège 2 (collège de moyens humains, financier...), la direction demeure, des conventions seront signées en fonction des moyens attribués.
- collège 3 Transfère de leur autorisation au GCSMS, le personnel bascule sous l'autorité du GCSMS.

La FHF est à la manœuvre depuis octobre 2019 et profite de la crise sanitaire pour développer son projet, les directeurs, les maires sont approchés et certains intéressés par le projet car beaucoup rencontrent des difficultés sur la gestion de leurs établissements.

La CGT dénonce le fait de coller au schéma des grands groupe du privé lucratif en structurant les établissements en grandes régions. Les GHT n'ont pas fait preuve de leur efficacité, voire même le contraire, pourquoi continuer dans cette direction alors que les discussion du SEGUR font ressortir le contraire, en développant l'offre de soin de proximité, en développant les maisons de santé et les hôpitaux de proximité auxquels seraient adossés les EHPAD et les aides à domicile.

**Questions et débat :**

- Quel avenir pour les agents sous statuts ? Possibilité de sortir du GCSMS ? Les locaux aux HCL sont-ils seulement un bureau administratif ?

*Quid de l'avenir des personnels et de leurs statuts, aucune réponse pour l'heure, il semblerait que les agents de la FPH conservent leur statut, mais pas de références dans la convention pour les agents de la territoriale.*

*Pour sortir du GCSMS, la convention fait référence à une dédit d'un an, les établissements repartent avec leurs dettes s'ils en ont une à leur entrée, cela semble compliqué d'en ressortir.*



Pour l'instant les locaux dans les HCL restent les bureaux de la direction du GCSMS.

➤ Les EHPAD privés peuvent-ils adhérer ?

Pour l'instant non.

➤ Les élus des conseil Départementaux sont-ils bien au courant ?

*En Savoie, les élus locaux sont très attachés à leurs EHPAD, souvent ce sont des enjeux électoraux importants, difficile de croire qu'ils laissent partir leurs EHPAD dans cette structure. L'avenir du statut des agents de la fonction publique territoriale est en danger de par la loi de la transformation de la fonction publique, mais avec l'arrivée de ce genre de structure encore plus, il va falloir mobiliser au maximum et informer le plus largement possible des dérives de ce système. Quel avenir pour les structures de la petite enfance qui dépendent des CIAS si les compétences des EHPAD existent transférées au GCSMS.*

➤ Les établissements pourront-ils évoluer dans les différents collèges du GCSMS ?

*Il semblerait que les établissements des collèges 2 pourront glisser sur le 3, c'est même certainement l'objectif final, le transfert des autorisations semblent être leur motivation.*

➤ Quelle est la légitimité de la FHF, quel est leur intérêt ?

*La dégradation de la qualité du soin selon le représentant de l'ARS est de la responsabilisé des services publics qui n'ont pas été capables de se sauver eux-mêmes, la FHF serait selon l'ARS le sauveur des EHPAD publics.*

▪ Comment vont-ils pouvoir sauver les EHPAD alors que le problème est économique ? Défaut de financement de la part de Conseil départementaux, ARS et SECU.

*Le problème des recrutements et des métiers sous tension n'est en rien solutionné dans cette convention, et rappelons aussi que tout cela est de leur responsabilité.*

**Ce qui nous est proposé aujourd'hui pour solutionner tous ces problèmes, c'est le GCSMS.**

▪ Nous devons commencer par contester la mise en place du GCSMS et leur opposer leur responsabilité dans la création des maux de ce secteur d'activité. Gardons en tête que la FHF a une vision des services publics qui ne correspond pas à celle qui est la nôtre. La réponse aux besoins de la population passe après leurs préoccupations de gestionnaires. Tout cela tend à affaiblir le statut de la fonction publique et nous conduit progressivement à la privatisation.

▪ EDF a connu ça dans les années 90, la mutualisation des moyens, ce qui a conduit à une privatisation partielle de l'énergie. Le fond de cette structure est une forme de privatisation rampante du système de santé ?

▪ Il faut convaincre les camarades qui pensent ce système de bon augure que ce ne sera finalement que du négatif.

▪ Il faut sortir le débat au grand jour, proposer des débats publics et informer les Français des risques de la mise en place de ce genre de structure, qui est expérimentale sur l'AURA mais le sera sur les autres régions.

▪ La directrice de Beaujeu et Belleville a signé au collège 1, aucune info auprès des instances représentatives du personnel, des familles et CA. Les arguments de la direction sont de contrer l'hégémonie du GHT et de s'en extraire.

▪ La direction du GHT souhaite contrer cette décision et a dénoncé la signature de la convention, sans aucune concertation des instances. La direction du GHT fait suite à la mobilisation des agents à l'appel de la CGT locale.

▪ La mise en place du GCSMS nous ramène quelques années en arrière, où le gouvernement en voulant sauver l'hôpital public créait les GHT, aujourd'hui le pari du gouvernement de l'époque semble perdu, car nous ne pouvons que constater que l'hôpital public est loin d'être sauvé... Nous devons utiliser cet argument de comparaison pour contrer la FHF dans son argumentaire.

### Plan d'Action :

- Construction d'un argumentaire plus précis, à destination des syndicats, afin des les outiller pour faire face aux arguments des directeurs, et les aider à aller expliquer en détail les enjeux de la mise en place d'une telle structure.
- Travailler une COM sous forme de diaporama autour de l'argumentaire, développer sur la partie précédente.
- Organiser des réunions de travail entre les CSD et USD par départements, organisations de rencontres communes avec les élus locaux et départementaux.
- Organiser une conférence de presse sur le sujet des GCSMS pour dénoncer publiquement les enjeux et les craintes de la disparition des services public de proximité.
- Organiser des rencontres avec les autres OS pour voir s'ils ont les mêmes infos que nous et construire le rapport de force.
- Organiser et travailler sur la campagne sur l'emploi initiée par la Fédération, pour identifier le nombre d'emplois nécessaires et manquants dans les établissements, de janvier à mars. Pour lutter contre la loi du PLFSS.
- Travail sur la proposition de financement d'aujourd'hui et de demain, proposition d'un financement intégral de la vieillesse par la Sécu, et renforcement de la Sécu pour aller vers une Sécurité Sociale du 21<sup>e</sup> siècle.

L'ensemble des présent.e.s ne souhaitent pas que la CGT soit associée à la rédaction du règlement intérieur du GCSMS, tou.te.s sont unanimes dans la logique de construction du rapport de force pour lutter contre ce projet qui ne présage rien de bon pour l'avenir de nos EHPAD, nous devons être plus ambitieux et proposer nos projets pour les EHPAD de demain, et faire en sorte de développer les hôpitaux de proximité auxquels les EHPAD seront adossés en intégrant les soins à domicile dans ce projet et ainsi répondre aux besoin réels de la société.

Il est décidé que la délégation CGT de la coordination régionale décline l'invitation du 4 novembre « pour améliorer la convention. » Cependant cela peut être l'occasion d'avoir une réponse à nos questions. ■